



## REGLEMENT INTERIEUR DU BADMINTON CAMBRAI

### Article 1: Objet

Le règlement suivant complète les statuts du Badminton Cambrai (BC), ainsi que les règles propres aux gymnases utilisés par le club et ses adhérents. Ces derniers (ou le responsable légal pour les mineurs) doivent prendre connaissance de ces différents textes et en respecter les consignes. Nul ne pourra s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion.

### Article 2: Affiliation

Le badminton Cambrai est affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBad), et de par son affiliation, il s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements de la fédération dont il relève, ainsi qu'à ceux de son comité départemental (CODEP).

### Article 3: Les créneaux

Les créneaux horaires sont attribués chaque année au club par la Mairie de Cambrai. Les créneaux horaires peuvent être modifiés d'une année sur l'autre ou en cours d'année. Ils sont communiqués en début de chaque saison aux adhérents.

De plus, certains créneaux horaires pourront exceptionnellement être réquisitionnés par la Mairie de Cambrai pour des événements extérieurs au club. Ces dates d'indisponibilité sont diffusées dès que possible sur le panneau d'affichage du gymnase, sur le site internet, sur notre page Facebook ou/et par email.

Les créneaux sont :

- **Lundi:** Adultes loisirs de 20h à 22h à la Salle Raymond Gernez.
- **Mardi:** Adultes loisirs et compétiteurs de 18h à 21h30 à la Salle Gilbert Mayeux.
- **Vendredi:** Adultes loisirs et compétiteurs, jeunes cadets et juniors, de 18h à 21h30 à la Salle Gilbert Mayeux.
- **Samedi:** Jeunes de 5 à 20 ans sur 2 créneaux → de 9h à 10h30 pour les 5 - 12 ans et de 10h30 à 12h pour les 13 à 20 ans - Salle Gilbert Mayeux.

### Article 4: Cotisation et Inscription

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante. Il est fixé chaque année par le bureau et communiqué lors de l'Assemblée Générale. L'inscription comprend obligatoirement la licence et l'assurance de la FFBad et n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet, du règlement de la cotisation et du certificat médical. Les adhérents sont tous licenciés à la Fédération Française de Badminton. Les licenciés reçoivent leur licence définitive soit par courrier, soit par mail. Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant en cas d'accident.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

Le club donne la possibilité d'effectuer 2 séances d'essai sans inscription et il se réserve le droit de refuser l'accès à la salle sans remise de dossier complet au-delà de ces 2 séances.

Pendant les séances d'essai, tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'essayant.

Le certificat médical d'aptitude à la pratique du Badminton est obligatoire pour la pratique de ce sport au sein du club de Cambrai dès la troisième séance.

Une adhésion joueur extérieur sera disponible au tarif différentiel entre le prix de la licence fédérale et l'inscription pour le joueur Cambrésien. A noter que si un joueur de Cambrai décide de quitter le club, la saison suivante il n'aura pas accès à cette adhésion du joueur extérieur (carence de 2 ans).

## **Article 5: Responsabilités**

Pour les adhérents, l'assurance de la licence de la FFBad est engagée pour les dommages exclusivement causés à autrui. La responsabilité civile du Badminton Cambrai et de ses dirigeants est couverte par la police d'assurance souscrite par le club.

Tout mineur est sous la totale responsabilité du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement (avant leur entrée dans la salle et après leur sortie). Le club rappelle que les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'à l'entrée de la salle et s'assurer que la séance a bien lieu.

Nous précisons également que l'enfant se trouve durant la séance (hors séance d'entraînement encadré par un adulte du club) sous responsabilité parentale.

Le club décline toute responsabilité :

- en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- en cas de perte ou de vol ayant eu lieu dans les salles d'entraînement ou dans les vestiaires.

## **Article 6: Etat d'esprit**

Le Badminton Cambrai se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif et de l'éthique sportive. Aussi, tout adhérent s'engage à faire preuve de bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. Toute personne ayant des propos antisportifs, injurieux, sexistes ou racistes se verra immédiatement sanctionnée par une exclusion immédiate, voire définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

De même, il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent. Un joueur ne doit pas être laissé sur le bord des terrains, et un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau.

En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains.

La réservation de terrain n'est pas recommandée. Poser sa raquette au milieu de celui-ci n'est pas un gage de réservation.

En cas d'affluence, les membres du bureau se réservent le droit d'appliquer la rotation des joueurs sur les terrains.

Tous les membres sont invités à participer, selon leurs propres moyens, à la vie du club.

## **Article 7: Equipement personnel**

Les joueurs doivent obligatoirement porter une tenue de sport adéquate et jouer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, lesquelles doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase).

Les raquettes sont à la charge des joueurs (prêts possibles en dépannage et lors des séances d'essai).

Les volants plastiques sont fournis par le club tandis que les volants plumes sont à la charge des joueurs.

## **Article 8: Matériel collectif**

Les joueurs sont tenus de participer à la mise en place et au rangement des installations avec soin (filets et poteaux).

La salle de sport et les vestiaires sont mis à disposition gratuitement par la municipalité. Les joueurs sont tenus de respecter la propreté de ces lieux et de signaler toute anomalie.

## **Article 9: Sécurité**

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton sans l'autorisation exclusive d'un membre du bureau.

Il est strictement interdit de fumer dans la salle, dans la remise, dans les couloirs, dans les sanitaires ou dans les vestiaires.

Il est important de rester vigilant au non-empiétement des terrains, c'est-à-dire à ne pas passer sur le terrain notamment quand des joueurs sont en train de jouer. Ce comportement est dangereux et préjudiciable à tous.

### **Article 10: Invités**

Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au club, lorsque l'affluence le permet et à condition d'en informer préalablement un membre du bureau. La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur, l'adhérent étant tenu de l'en informer.

### **Article 11: Vacances scolaires**

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement peuvent être modifiées ou suspendues selon les disponibilités des salles. Les membres sont avisés de ces changements le plus tôt possible.

### **Article 12: Interclubs**

Tout joueur désirant participer à la compétition interclubs devra, en début de saison signaler sa volonté d'y participer et s'inscrire sur une liste dressée à cet effet.

Si le joueur s'est engagé en tant que titulaire, ce dernier est tenu de maintenir son engagement sur l'ensemble des dates, sauf impératif qu'il aura porté à la connaissance de son capitaine dans un délai préalable d'une semaine afin de permettre la réorganisation de l'équipe.

Il est rappelé que l'état d'esprit à montrer, lors des interclubs, doit être celui exigé au sein du club et décrit à l'article 6. Le joueur représentant le club, il est demandé un comportement exemplaire.

### **Article 13: Sanctions**

Au-delà de l'exclusion temporaire ou définitive prévu à l'article 6, tout manquement répété à ce règlement entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du bureau.

### **Article 14: Habilitation**

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Seuls le président et les membres du bureau sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

### **Article 15: Condition Sanitaire**

Chaque adhérent s'engage à respecter les protocoles mis en place par le bureau, la mairie ou la fédération. Le protocole en vigueur sera affiché à la salle. Des sanctions pourront être mis en place en cas de non-respect (ceci pour le bien de tous).

## **Badminton Cambrai**

### A compléter pour les mineurs :

Je soussigné(e), Monsieur, Madame, \_\_\_\_\_ responsable légal de \_\_\_\_\_ autorise les dirigeants du club à prendre toutes les mesures nécessaires dans le cas d'un accident survenu lors d'un créneau d'entraînement.

### A compléter par tous :

NOM : ..... Prénom : .....  
Numéro de téléphone d'urgence:  
Date + Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »